

From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>
To: **adh@unsacom.fr** <adh@unsacom.fr>
Subject: [adh] Covid-19 : Conf de ce jour avec la Direction Générale sur le Recours au chômage partiel
Date: 23.03.2020 12:15:57 (+0100)



FLASH INFOS

Covid-19 : Call de ce matin en présence de G. RABUEL et F. CAUVET

Chers adhérents,

G. Rabuel nous explique que nous sommes « proche d'un KO économique en France »
La crise sanitaire s'aggrave et le pic n'est toujours pas atteint.

Le confinement risque d'être prolongé et durci.

Rabuel a parlé au team 500 managers ce matin afin de leur donner les consignes.
Les managers auront pour rôle de se rapprocher des collaborateurs afin d'expliquer le pourquoi de la mise en activité partielle.
De rassurer les équipes et de leur demander de « se préparer pour la reprise ».

Rabuel compte sur les managers d'être le relais de l'entreprise.

Au niveau procédure :

- Entre 12h et 13h une communication direction générale va être envoyée à tous les salariés (mail générique).
- Ensuite un mail individuel sera reçu dans l'après-midi (au plus tard demain matin) aux salariés.
- Concernant le dossier qui sera envoyé au ministère du travail pour validation de cette mise en activité partielle, Rabuel explique que dans un premier temps « on attendra le retour de l'administration ». Et si refus : « on réadaptera notre stratégie ... »

Question UNSa : est-ce que le refus remettra en cause l'engagement de ne pas faire de licenciement économique ? « Non » nous dit Rabuel.

Par ailleurs :

Rabuel rappelle sur la rémunération qu'il n'y aura pas de compensation du différentiel : « NON SFR ne compensera pas ».

Il redit encore une fois, dans la même veine, qu'il n'y aura pas de prime covid-19.

Egalement il parle d'un engagement de la direction de ne faire aucun licenciement sur cette période de crise covid-19.

UNSa : Question sur nos prestataires ? On arrête un maximum de mission.

Question sur le niveau de la rémunération variable : ce sera le variable net perçu des 12 derniers mois (peut-être quelques primes seront exclus mais on a pas le détail).

Question UNSa sur la communication : les accès des salariés ne seront pas coupés pendant leur mise en activité partielle.

La direction évoque une FAQ qui sera mise en place pour répondre aux questions sur les CP, RTT, Maladie, et autres cas individuels

Par ailleurs l'UNSa rappelle l'importance de ces informations pour les salariés, nous sommes extrêmement sollicités sur ces sujets.

Question UNSa sur la nécessaire information des CSE avant mise en place de ce dispositif ?

« tout le monde le fait donc on le fait ... »

Support aux salariés : support-covid19@unsacom.fr

Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 – PARIS

unsa@sfr.com / unsa@unsacom.fr

<http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx>
<http://unsacom.org/>

